

## GRILLE DES SPÉCIFICATIONS

Annexe 3 du Règlement de zonage

## Zone Ru-332

Rurale

Ville de Brownsburg-  
Chatham

### USAGE(S) spécifiquement autorisé(s)

(1)C504

### USAGE(S) spécifiquement prohibé(s)

### NOTES

(2) Voir article 10.22 Règlement de zonage.

(3) Il n'y a pas de nombre de jours maximum de location par année

(4) Voir normes section 10.3

Les normes de lotissement prescrites sont pour un terrain situé en bordure d'une rue existante au 9 juin 2009. Dans les autres cas, voir le Règlement de lotissement, particulièrement l'article 4.1.3.

### MODIFICATIONS

No. de règlement	Entrée en vigueur
PR-197-03-2022	12-juil-22
PR-197-03-2024	06-sept-24

Date: 12 juillet 2022

### GROUPES ET CLASSES D'USAGES

<b>H - Habitation</b>							
H1 Unifamiliale							
H2 Bifamiliale							
H3 Trifamiliale							
H4 Multifamiliale							
H5 Habitation collective							
H6 Maison mobile							
<b>C - Commerce</b>							
C1 Commerce local							
C2 Commerce artériel							
C3 Restauration							
C4 Divertissement							
C5 Hébergement	●(1)(3)						
C6 Commerce automobile							
C7 Services pétroliers							
<b>I - Industriel</b>							
I1 Centre de recherche							
I2 Légère et artisanale							
I3 Autres industries							
<b>P - Institutionnel et public</b>							
P1 Institutionnel et public							
P2 Utilité publique							
<b>R - Récréatif</b>							
R1 Extensif							
R2 Intensif							
<b>A - Agricole</b>							
A1 Activité agricole LPTAA							
A2 Activité agricole							
<b>RN - Ressource naturelle</b>							
RN1 Activité forestière							
RN2 Activité extractive							
RN3 Autres ressources naturelles							
<b>IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Mode d'implantation - Isolé	●						
Mode d'implantation - Jumelé							
Mode d'implantation - Contigu							
Marge - Avant (min.)	10						
Marge - Latérale (min. / totale)	5(4)						
Marge - Arrière (min.)	10						
Nombre de logement à l'hectare (min.)							
Nombre de logement à l'hectare (max.)							
<b>CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT PRINCIPAL</b>							
Hauteur - Nbre étages (min. / max.)	1/2						
Sup. d'implantation - m <sup>2</sup> (min.)	25(2)						
Largeur (min.)							
Profondeur (min.)							
Taux d'implantation (max.)							
Nbre de logements par bâtiment (max.)							
<b>NORMES DE LOTISSEMENT (Règlement de lotissement)</b>							
Superficie du lot - m <sup>2</sup> (min.)	4 000						
Largeur du lot (min.)	45						
Profondeur du lot (min.)	45						
<b>USAGES ACCESSOIRES À L'HABITATION</b>							
Activité professionnelle à domicile							
Entreprise artisanale ou semi-artisanale							
Logement intergénérationnel							
Logement additionnel							
Location de chambres							
Location en court séjour							
Gîte touristique (B&B)							
Fermette							
Garde et pension d'animaux domestiques							
<b>DISPOSITIONS PARTICULIÈRES</b>							
Espace naturel (% min.)	75%						
Entreposage extérieur							
Usage mixte							
Usage multiple							
Projet intégré	●						